

DELIBERATION N° 2000/06-02 - COMPTE ADMINISTRATIF 1999 : AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 1999, afin de respecter la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture d'investissement : - 4 912 095, 22 F
- résultat de clôture de fonctionnement : + 8 136 388, 56 F
-
- résultat global 3 224 293, 34 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et une abstention :

- d'affecter la part nécessaire de l'excédent de fonctionnement de clôture pour couvrir le déficit d'investissement de clôture soit 4 912 095, 22 F et de reprendre le solde, soit 3 224 293, 34 F, au budget supplémentaire 2000, dans l'excédent de fonctionnement reporté,
- cette opération se traduira par l'émission d'un titre de recette au compte 1068, sur l'exercice 2000.